

(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*  
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

**Fascicule 54**

le vendredi 26 mai 2000

*10 heures*

Prière.

M<sup>me</sup> Weir présente à la Chambre Alexa McDonough, chef du Nouveau Parti démocratique du Canada et députée fédérale de Halifax.

M. C. Thériault accueille à la Chambre Roger « Butch » Wedge, député progressiste-conservateur de Baie-du-Vin de 1982 à 1987.

Le président prévient de limiter les déclarations de députés aux 60 secondes réglementaires.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Investissements et des Exportations.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

À 11 h 16, le président du comité suspend la séance et quitte le fauteuil.

*11 h 29*

La séance reprend.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL  
COMPTE ORDINAIRE  
2000-2001**

**MINISTÈRE DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS**

Il est résolu que soit accordée à Sa Majesté une somme ne dépassant pas 41 522 000 \$ pour couvrir les dépenses de programmes au compte ordinaire du ministère des Investissements et des Exportations pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001.

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 14 h 42.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 141 et 147 (23 mai 2000).